



Arrêté n°2024/012

ARRETE D'ABROGATION DE L'ARRETE N°2024/006 DU MAIRE
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A M. Nino PERROUX--KOEHREN, 5ème Adjoint.

Le Maire de la commune de MOUXY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection et d'installation de M. Nino PERROUX--KOEHREN en qualité de 5ème Adjoint au maire, en date du 29 mars 2024,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2024, fixant à cinq le nombre des adjoints au maire,

VU l'arrêté n°2024/006 portant délégation de fonction et de signature à M. Nino PERROUX--KOEHREN,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à M. Nino PERROUX--KOEHREN, 5ème Adjoint au maire, un plus grand nombre d'attributions,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n°2024/006 en date du 1^{er} avril 2024, visé par la Préfecture de la Savoie en date du 16 avril 2024, portant délégation de fonction et de signature à M. Nino PERROUX--KOEHREN est abrogé à compter du 8 octobre 2024.

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée. Ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de la Savoie.

Fait à MOUXY, le 8 octobre 2024.

Affiché le 9/10/2024

Notifié à l'intéressé le 8 octobre 2024
Le 5ème Adjoint,
Nino PERROUX--KOEHREN

Le Maire,
Armelle PERSON

